

La chartre constitue un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous seront confiées ; elle comporte des éléments indispensables au bon déroulement de votre chantier. Lisez-la attentivement avant de le signer.

1. La ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous ; si j'arrive en retard, l'encadrant pourra ne pas accepter ma présence. Je préviens de mon retard en contactant soit l'encadrant dont le numéro figure sur ma convocation, soit en appelant le responsable du service Enfance-Jeunesse au 06 95 38 85 98.
- Je m'engage à respecter les horaires, à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu (y compris durant le temps de pause).

2. La qualité des tâches

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par l'encadrant.
- Je prends soin du matériel confié. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue du chantier.
- Je m'engage à porter les équipements collectifs et/ou individuels de sécurité qui me seront confiés durant le chantier.

3. Comportement durant le chantier

- Je suis poli, correct et respectueux en toute circonstance, envers l'encadrant et les membres du personnel, et envers les autres participants du chantier.
- Les travaux qui me sont attribués peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- De même pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler en short et torse nu. De plus, les cheveux longs devront être attachés.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

- En fonction des besoins des services et des conditions météo, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.

4. Neutralité et laïcité

- Durant le chantier, je suis assimilé aux agents de droit public de la Ville, je m'engage donc à respecter les principes de neutralité et de laïcité (aucun port de signes religieux distinctifs).

5. Informations sur le traitement des données personnelles

- Les informations recueillies sur le dossier de candidature sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Beynost pour l'étude de la demande, le versement de la gratification, et la fiche de présence journalière pour les dossiers retenus.
- En ce qui concerne le droit à l'image, une autorisation parentale sera demandée lors du dépôt de votre candidature.
- Les données sont conservées pendant une durée de 10 ans (conformément à la réglementation en vigueur des Archives de France – préconisations DGP/SIAF/2024/006).
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

6. Sanctions en cas de non-respect des consignes ou comportement

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "*Chantiers Jeunes*".
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

7. Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité à l'issue du chantier en chèques cadeaux.

J'atteste avoir pris connaissance de la charte d'engagement et je m'engage à la respecter.

Beynost le ... / ... /

Le candidat

Nom – Prénom
Signature

Le représentant légal

Nom – Prénom
Signature

La ville de Beynost

Nom – Prénom
Signature